

SYNTHESE DU RAPPORT SUR LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST) POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

Les comptes spéciaux du Trésor, plus particulièrement les comptes d'affectation spéciale, jouent un rôle primordial en tant que levier du développement économique, social et spatial durable.

C'est ainsi que les stratégies sectorielles mises en place par le gouvernement dont le financement est assuré, principalement, par lesdits comptes, constituent indéniablement une plateforme essentielle aux politiques publiques de développement.

Il s'agit, notamment, du plan Maroc Vert, le plan Halieutis, le Plan de développement énergétique, le Plan de protection de l'environnement et d'assainissement liquide, le Programme d'accélération industrielle, les réformes de certains secteurs dont celui de la justice, de la jeunesse et sports, des transports et de la logistique ainsi que la consolidation du patrimoine public notamment à travers la construction et l'extension des infrastructures routières, le développement du monde rural et des zones de montagne, la mise à niveau territoriale et le développement régional.

Par ailleurs, le nombre des CST a connu une diminution importante pendant la dernière décennie, passant de 131 en 2004 à 75 en 2014. Cette baisse très marquée s'inscrit dans une logique de rationalisation et d'efficience dans la gestion desdits comptes.

L'analyse de la structure des ressources et des charges des CST au titre de l'exercice 2013, par nature de comptes, comparativement à celle afférente aux années 2011 et 2012, fait ressortir ce qui suit :

1- Comptes d'affectation spéciale (CAS) :

Les réalisations des Comptes d'affectation spéciale montrent l'importance des efforts déployés par l'Etat en vue d'assurer le développement économique et social du pays, la promotion de l'investissement public et la mise à niveau territoriale durable.

Le montant total des ressources réalisées par les CAS s'élève en 2013, à 122.689 MDH contre 109.772 MDH en 2012 et 101.642 MDH en 2011, soit une progression de 9,87% en moyenne par an sur la période 2011-2013.

En revanche, le montant global des dépenses réalisées par les CAS s'est établi à 42.554 MDH en 2013 contre 41.873 MDH et 42.064 MDH, respectivement, en 2012 et 2011, en légère baisse de 0,58% en moyenne par an sur la période considérée.

Au titre de l'année 2013, ces dépenses se répartissent, par domaine d'intervention, comme suit :

■ Le domaine du développement local (22.519 MDH), soit 53 % ;

Les comptes d'affectation spéciale intéressant le domaine du développement local, en l'occurrence le compte "Part des collectivités locales dans le produit de la TVA" et le compte "Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions", représentent globalement 51 % du total des dépenses réalisées en 2013 par les CAS.

■ Le domaine du développement humain et social (5.525 MDH), soit 13% ;

❖ Développement humain :

Le fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain contribue au financement de la deuxième phase de l'INDH qui se caractérise par un élargissement du ciblage territorial et catégoriel à 702 communes rurales et à 532 quartiers urbains au titre de la période 2011-2013.

❖ Développement social :

Les comptes d'affectation spéciale dont les programmes d'action intéressent le domaine social, sont au nombre de 12 et ont réalisé en 2013, des recettes et des dépenses s'élevant, respectivement, à 20.062,5 MDH et 5.525 MDH, soit 8,17 % et 8,13 % du total des recettes et des dépenses des CAS.

- **Le domaine du renforcement des infrastructures (5.002 MDH), soit 12% ;**

Les CAS constituent des instruments de financement appropriés dans la mesure où ils permettent la mobilisation de ressources budgétaires importantes nécessaires au financement de programmes de développement et de mise à niveau des infrastructures, visant à assurer notamment :

- ✓ La restauration et la réparation des infrastructures ;
- ✓ L'extension du réseau routier et le désenclavement du monde rural ;
- ✓ L'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales ;
- ✓ La délimitation du domaine public maritime et portuaire ;
- ✓ Le développement des infrastructures sportives ;
- ✓ L'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain ;
- ✓ La couverture des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications ;
- ✓ Le développement de l'accès aux réseaux d'assainissement liquide et de préservation de l'environnement ;
- ✓ La lutte contre les effets des catastrophes naturelles ;
- ✓ Le renforcement et la préservation des capacités de production énergétique, ainsi que le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique.

■ **Le domaine agricole et de la pêche (4.213 MDH), soit 10 % ;**

Les comptes d'affectation spéciale dont les programmes d'action intéressent le secteur agricole et de la pêche, sont au nombre de 7 en plus du Fonds de lutte contre les effets de la sécheresse et réalisent, globalement, 10,10 % du total des dépenses des CAS en 2013.

■ **Le domaine de la promotion économique et financière (373 MDH), soit 1 % ;**

Les comptes d'affectation spéciale dont les programmes d'actions concernent le domaine de la promotion économique et financière, sont au nombre de 8 et ont réalisé en 2013 des ressources d'un montant de 12.623 MDH, enregistrant ainsi une baisse moyenne de 8,6 % par rapport à 2011

■ **Autres domaines (4.922 MDH), soit 11%.**

2- Comptes de prêts et d'avances :

L'encours total des comptes de prêts et d'avances est passé de 620,22 MDH en 2011 à 519,67 MDH en 2013, soit une diminution de 100,55 MDH ou près de 20%.

L'analyse de l'évolution dudit encours, par catégorie de bénéficiaires, montre qu'en 2013, les établissements bancaires ont bénéficié de 61,31% dudit encours, suivis par la Société de financement JAIDA avec 12,01%, SMAEX avec 8,91% et enfin l'ONEE (Branche Eau) et Al Omrane, respectivement, avec 7,68% et 5,44%.

3- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux :

Le montant total des participations du Maroc versées aux organismes internationaux a atteint 67,32 MDH au cours du premier trimestre 2014 et 197,45 MDH en 2013 contre 168,60 MDH en 2012 et 229,40 MDH en 2011. Quant aux crédits prévus par la loi de finances pour l'année 2014 et le projet de loi de finances pour l'année 2015, ils s'élèvent, respectivement, à 478,40 MDH et 381,79 MDH ;

4- Comptes d'opérations monétaires :

Ces comptes ont enregistré en 2013, à travers le compte intitulé « Différence de change sur ventes et achats de devises », des ressources et des charges, respectivement, de 2.093,85 MDH et 1.004,24 MDH ;

5- Comptes de dépenses sur dotations :

Les prévisions des ressources et le plafond des charges desdits comptes au titre de la période 2011-2013, s'élèvent à 10.475 MDH, représentant, respectivement, 15 % et 18 % des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor.